



Gérer - PROGRAMME

Loi de finance rectificative 2025

Code : PR6969100061

Modalités

Durée :

1.50 à 2 heures

Date et horaires :

13 novembre 2024 de 14h00 à 15h30 ou 16h00

Intervenant :

Animée par Jérôme LORBLANCHET.

Profils des apprenants :

- Les collaborateurs des cabinets d'expertise comptable, adhérents au CGAMP

Prérequis :

- Aucun

Effectif :

- Minimal : 5
- Maximal : 10

Lieu :

A distance

Tarifs :

- Adhérent : 20.00 HT - 24.00 TTC
- Non Adhérent : 20.00 HT -24.00 TTC

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 2 septembre 2024



Gérer - PROGRAMME

Loi de finance rectificative 2025

Description du programme

Il est très fortement probable que le nouveau gouvernement nommé sera dans l'obligation de faire voter une loi de finances rectificative pour 2024. Le détail de cette formation, dont le contenu exact sera déterminé en fonction de l'actualité, vous sera communiqué dès que possible.

Objectifs pédagogiques

- Présenter les nouveautés de la loi de finance rectificative
- Quel est leur impact dans le suivi de vos dossiers ?

Contenu de la formation

- Présentations des principales nouveautés. Explications et impacts.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques:

- Support ppt– échanges

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation:

- Suivi : Feuilles d'émargement - Attestation de fin de formation individuelle - Questionnaire stagiaire
- Évaluation : Quiz au démarrage. L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à travers des exemples pratiques. Le stagiaire évalue sa progression à l'issue de la formation, confirmée par l'intervenant.

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 2 septembre 2024



Gérer - PROGRAMME

Loi de finance rectificative 2025

Qualité et indicateurs de résultats :

Accessibilité :

Vous êtes en situation particulière ? Contactez le service formation pour répondre à vos besoins spécifiques liés à votre handicap.

Financement :

Prise en charge par votre FAF ou OPCO possible selon critères d'éligibilités. Plus de renseignements contactez Sylvie BLEY, à s.bley@cgamp.asso.fr

Conditions d'inscription :

Inscriptions au plus tard, 8 semaines avant le début de la formation.

Si demande de prise en charge, inscriptions 30 jours avant le début de la formation.

Contact :

Sophie DOUHET - Responsable Service Formation du CGA MP

s.douhet@cgamp.asso.fr

05 62 16 73 54

06 12 25 12 78

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 2 septembre 2024